

DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

DEBIT DE BOISSONS DE 2EME CATEGORIE

Madame le maire,

Je soussigné(e) (1) ...GIRE Bernard, Secrétaire du Comité de Jumelage de La Balme de Sillingy

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334 du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à (2) sur la place du marché

du 24 et 31/12/2023..... de8h30.....h au 24 et 31/12/2023... à ...12.....h (3),
à l'occasion (4)

Ventes d'huîtres

Veillez agréer, madame le maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

La Balme de Sillingy, le 06 décembre 2023

Signature : Bernard GIRE



- ARRÊTÉ du MAIRE - N° 2023 - 100
6.4 Libertés publiques et pouvoirs de police

Je soussignée, **Séverine MUGNIER, maire de La Balme de Sillingy,**

- **VU** le Code de la Santé Publique, notamment ses articles D3335-16 à D3335-18,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- **VU** la demande ci-dessus,

ARRÊTE

(1) Monsieur Bernard GIRE, Secrétaire du Comité de Jumelage.....

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2^{ème} catégorie

des 24/12/2023... et 31/12/2023... de 8h30 à 12h00.....
à l'occasion (3) de la vente d'huîtres.....

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Madame le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à La Balme de Sillingy, le 11/12/2023...
Le Maire,
Séverine MUGNIER



Arrêté rendu exécutoire compte tenu de sa publication le 11/12/2023